

L'OFII

Le seul opérateur de l'Etat en charge de l'intégration des migrants

NÉ EN 2009 DE LA FUSION DE PLUSIEURS AGENCES, L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION, communément nommé Ofii, est aujourd'hui le seul opérateur de l'Etat en charge de l'intégration des migrants durant les cinq premières années de leur séjour en France. Il regroupe ainsi l'ensemble des compétences de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (Anaem) (à l'exclusion de l'emploi des Français à l'étranger) et une partie des missions de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse).

Placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur, l'Ofii remplit ainsi plusieurs missions. La première consiste en la gestion des procédures de l'immigration professionnelle en accompagnant l'entreprise dans la procédure d'introduction en France de son futur salarié étranger, avec un préalable pour l'employeur, celui de démontrer qu'il n'a pas pu embaucher en France la personne ayant les compétences professionnelles dont il a besoin.

L'Ofii gère également les procédures de l'immigration familiale : il reçoit ainsi le dépôt des demandes de regroupement familial et effectue, en cas de carence du maire, le contrôle du logement et des ressources du demandeur. Après décision favorable, l'Ofii aide le demandeur à préparer l'arrivée et l'installation de sa famille qui est prise en charge dans son pays d'origine et en France par le dispositif d'accueil et d'intégration de l'Ofii.



EN CHIFFRES

(au 31 décembre 2018)

- 31 directions territoriales.
- 109 783 demandeurs d'asile.
- 10 678 personnes sont retournées dans leur pays avec une aide de l'Ofii (+50,1).
- 217,2 millions d'euros de budget annuel.

Parallèlement à ces missions, cet office coordonne et anime le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il prend en charge la gestion des entrées dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement des réfugiés. L'Ofii aide également au retour et à la réinsertion en participant au développement solidaire et en mettant en place des programmes spécifiques d'aide à la réinstallation des migrants qui souhaitent créer une activité économique dans leur pays d'origine et leur propose alors un accompagnement financier et technique. Il assure la mise en œuvre des dispositifs d'aide au retour volontaire des étrangers en situation irrégulière qui souhaitent regagner leur pays et accompagne ceux, sans ressources, qui souhaitent bénéficier d'une aide au retour humanitaire.

Par ailleurs, la lutte contre le travail illégal lui incombe également. Dans ce cadre, l'office travaille avec tous les acteurs institutionnels en France et à l'étranger – préfetures, postes diplomatiques et consulaires – afin d'apporter la meilleure offre de service aux publics migrants et aux employeurs d'étrangers en situation régulière. ●

NATHALIE AUPHANT

➔ DIDIER LESCHI, UN HAUT FONCTIONNAIRE POUR DIRECTEUR GÉNÉRAL



OFII

Didier Leschi a été nommé directeur général de l'Ofii, par décret du 17 décembre 2015. Il a été reconduit pour une durée de trois ans dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2019, par Décret du président de la République.

Diplômé d'une maîtrise de droit privé et de deux DEA en histoire contemporaine et en sciences politiques, il commencera sa carrière en tant que chargé de mission, de 1988 à 1991, au cabinet du ministre de la Défense Jean-Pierre Chevènement.

Il le suivra ensuite en tant qu'attaché parlementaire au cabinet du ministre de l'Intérieur de 1997 à 1998. Il passera ensuite dans les préfetures de région avant d'être chef du bureau central des cultes au ministère de l'Intérieur de 2004 à 2008 ou encore préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis de 2013 à décembre 2015 pour être nommé dans la foulée directeur général de l'Ofii. Parallèlement à ces fonctions, il est également président, depuis janvier 2018, de l'Institut européen en sciences des religions, centre d'expertise sur les questions religieuses créé en 2002. ●